



**CARTEL DES SECTIONS FORCE OUVRIÈRE
DE LA DIR-EST**

**DÉCLARATION LIMINAIRE AU COMITÉ TECHNIQUE LOCAL
du 17 décembre 2020**



Monsieur le Président,

Aujourd'hui notre service, la DIR-Est est en deuil, dernier Comité Technique Local officiel avec nos collègues alsaciens. Après 14 années de vie professionnelle commune, des politiques nous ont imposé cette séparation sans penser aux conséquences sur l'impact professionnel et personnel des agents.

En 2006, création des DIR ! Ce fut un bouleversement dans les habitudes de chacun pour les agents des 12 départements ex DDE. Nous avons appris à travailler ensemble et les représentants du personnel alsacien ont apporté leur pierre à l'édifice pour la construction de notre service.

Pour les plus anciens, on se souvient du passage en force sur la conduite à 1 des engins de Service Hivernal. Ce changement a marqué les agents alsaciens car pour eux il n'y avait pas de cohérence entre les règles du code de la route et la réglementation imposée par la DIR Est. Mais ils ont tenu bon sur leur principe de « côner » par l'arrière...

A 16 jours de la date fatidique, aucun chiffre officiel sur les ETP transférés n'a été communiqué aux organisations syndicales. Lors de notre réunion avec les élus des deux départements début décembre, nous avons eu l'information officieuse d'une tractation entre les deux présidents des deux départements et la Ministre Jacqueline GOURAULT, il semble que les chiffres ont été validés. Nous pensons, Monsieur le Président que vous allez nous éclairer sur ce sujet.

Du côté alsacien, Force Ouvrière a dû se battre pour se faire entendre de la part de ces nouveaux décideurs.

Force Ouvrière pense que l'Euro-Métropole de Strasbourg (EMS) va investir ses nouveaux quartiers début janvier 2021. La hiérarchie a un discours aberrant : elle pense que ce sont les meilleurs, malgré une non-connaissance du réseau. Certains agents ont fui pour se positionner sur des postes à la CEA.



Oui Monsieur le Président les mots sont forts, on parle de fuite...mais la réalité du terrain est ainsi.

Concernant la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), le dialogue social entre les élus et les représentants du personnel Force Ouvrière est plus apaisé qu'au début de l'annonce du transfert.

Au début des négociations, on nous a fait miroiter que l'organisation de travail n'allait pas changer, ou à la marge.

Aujourd'hui la réalité est tout autre :

- ✓ changement de modalité de travail
- ✓ modification des cycles de travail en VH
- ✓ les chefs de centres intègrent les astreintes RI et RVH
- ✓ plus de paiement d'ISH lissé au mois
- ✓ etc...

Les agents vont devoir s'adapter, nous rentrons dans le cadre d'une nouvelle organisation de travail qui a dû s'accorder et trouver des compromis avec les organisations de travail des deux départements.

Un protocole d'accord a été signé entre les organisations syndicales des deux départements et les Présidents des deux départements. En son annexe 1, le rapport relatif au régime indemnitaire et aux indemnités de sujétion y est détaillé. Il semble que les régimes indemnitaires ont été revus à la hausse pour les personnels des deux départements.

Les grands oubliés sont les chefs de centre de la DIR Est qui vont intégrer la CEA et qui voudront opter pour la Fonction Publique Territoriale.

En effet, l'organigramme cible proposé est ni plus ni moins un copié-collé de l'organisation actuelle du Haut-Rhin qui malheureusement est moins favorable que celle du Bas-Rhin. Les chefs de CEI du Bas-Rhin (appellation identique et missions quasi identiques que la DIR et réseaux à enjeux moindres) sont identifiés comme catégorie A alors que ceux de la DIR resteront sur la catégorie B équivalent au grade de RER...(chef d'équipe +)

Beau déroulé et belle progression de carrière...



Monsieur le Président, pourquoi les chefs de CEI « DIR » ne sont pas traités de la même manière que leurs futurs collègues du Bas-Rhin, y aura-t'il deux CEA, celle qui progresse et celle qui régresse ??

LE «on prendra le meilleur des deux départements et on l'appliquera à tous n'est malheureusement pas la règle générale »



Une réunion a eu lieu ce jour entre les chefs de centre de la DIR-Est qui vont intégrer la CEA avec les futurs dirigeants de la collectivité pour crever cet abcès.

N'oublions pas les agents qui n'ont pas trouvé leur place lors de ce transfert, c'est certes une minorité, ils ont choisi de mettre fin à leur carrière de fonctionnaire.



La nouvelle DIR Est va devoir vivre et se réorganiser avec, une division d'exploitation, deux districts, six CEI et la moitié d'un SIR en moins.

La baisse des ETP(s) pour les agents d'exploitation, la baisse des EPT(s) sur les moyens supports du siège, personne ne sera épargné à court ou long terme.

Aujourd'hui le constat de notre Ministère est simple, on arrive à maintenir les budgets mais pas l'effectif des agents.

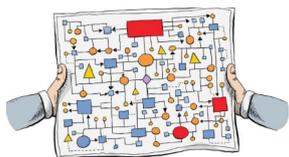
Pour pallier à cette déficience, la DGITM a initié en 2019 le projet RRN20-30 qui arrive fort à propos pour réduire la masse salariale des DIR(s) en baissant les niveaux de services, en mutualisant les CEI, en développant l'externalisation ou la privatisation des missions dévolues aux personnels d'exploitation.

La loi 3 D est passé par là et maintenant nous allons vers une loi 4 D qui sera présenté en avant-première par la Ministre Jacqueline GOURAULT lors du CTM de ce jeudi 17 décembre 2020.

Aujourd'hui nous devons nous battre et nous défendre, car nous sommes tous attaqués. Quel chef de service peut, à l'heure actuelle, nous garantir que nous allons finir notre carrière au sein de la DIR Est, que nous allons pouvoir continuer à payer vos mensualités immobilières tel que prévu...AUCUN ! Car nous n'avons plus de visibilité et de garantie sur notre avenir professionnel.

Au niveau de la DIR-Est :

Cette semaine, forte mobilisation syndicale, un CHSCT, CT en deux jours, mais on retiendra surtout que la direction n'a pas le temps de recevoir notre organisation syndicale (annulation de la réunion bilatérale programmée le 21 décembre...dernière réunion avant le départ de nos collègues !).



Nous oublions un détail pour aujourd'hui, vos services ont omis l'envoi postal des documents de travail de ce Comité Technique :
Peut-être le choc de simplification !

Monsieur le président, sans revenir sur les engagements lors d'un CT précédent, nous vous demandons de mettre en route notre nouveau logo de la certification au profit des documents préparatoires des instances.

Au niveau National :

Au niveau de la Fonction Publique, FO a attaqué le décret relatif à la reconnaissance de la COVID en maladie professionnelle. Une instruction interministérielle est en cours de préparation. L'application du jour de carence aux agents publics touchés par la COVID 19 pourrait être suspendue...mais seulement à partir du 1er janvier 2021!

La nouvelle équipe de Force Ouvrière prendra toute sa part dans ces combats, plus que jamais Le SNP2E FO-DIR-Est sera présent à vos cotés pour le respect des droits et des libertés.



Les représentants **Force Ouvrière** au CTL de la DIR-Est